

Ouvrir son épicerie participative

La méthode Bouge ton coQ ! - groupe pilotage



Sommaire

Avant de commencer !

1/ Identification d'un groupe de pilotage.....

2/ Le rôle du groupe de pilotage

3/ Autres groupes de travail.....

4/ Communication avec BougetonCoQ!.....

Démarches sur lesquelles avancer

8/ Création de l'association

9/ Ouverture du compte en banque

10/ Souscription à un contrat d'assurance.....

11/ Subvention BougetonCoQ!.....

13/ Subvention Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.....

Besoin d'aide ? On est là !

Avant de commencer

La méthode BougetonCoQ! est un modèle d'organisation sur lequel nous vous proposons de vous appuyer pour porter votre projet d'épicerie participative.

Elle a été créée et modifiée selon les retours, demandes et expériences de chaque épicerie accompagnée et en cours d'accompagnement !

Elle est modifiable selon vos besoins et envies ! Le but étant que l'épicerie ressemble à son collectif le plus possible.



Identification d'un groupe de pilotage

Afin d'avancer au mieux dans le projet, il est important d'identifier un premier groupe de travail, le groupe pilotage, afin d'avoir un groupe moteur pour le projet !

Le rôle du groupe pilotage

Le groupe de pilotage fait office de Conseil d'Administration et de Bureau. Initialement constitué des personnes ayant été présentes sur le projet de façon régulière depuis le début, il sera ensuite composé de membres élus lors de l'Assemblée Générale Constitutive. Chaque année, la totalité du groupe de pilotage démissionne lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, et on procède à une nouvelle élection.

Le groupe de pilotage :

- Convoque l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Présente les bilans et les comptes de l'exercice écoulé et soumet le budget au vote,
- Vérifie annuellement l'adéquation du règlement intérieur et des statuts et soumet les éventuelles modifications à l'approbation de l'Assemblée Générale,
- Peut-être amené, hors des Assemblées Générales, à prendre des décisions en suivant les modalités de décision par consentement
- Communiquer aux adhérents (courriel, affichage, etc.) les décisions prises par les groupes de travail.

Actions

- Identification du local et signature de la convention de mise à disposition du local
- Envoi d'un mail aux personnes intéressées pour constituer les groupes de travail
- Constitution de l'association
- Constitution des groupes de travail
- Répartition des accès administrateurs sur la plateforme
- Création du compte bancaire
- Souscription à un contrat d'assurance
- Signature de la convention de financement avec Bouge ton coQ !
- Inauguration de l'épicerie

Autres groupes de travail

Les groupes de travail assurent le fonctionnement de l'association. Il n'y a pas de relations hiérarchiques entre eux, chacun exerçant seulement une mission différente de l'autre. **Il est important que les membres du groupe de pilotage ne soient pas les seuls impliqués dans les autres groupes. C'est essentiel pour la pérennité de l'épicerie qu'un maximum d'adhérents aient un rôle dans sa création.**

Selon leurs missions, certains groupes sont permanents (ex : produits), d'autres sont transitoires. Selon les besoins, un groupe peut appeler à la création d'un nouveau groupe pour gérer une mission particulière, ou en investir un adhérent.

Exemple d'organisation performante :

- Groupe pilotage
- Groupe produit

L'objectif de ce groupe est de définir les produits qui seront présents dans l'épicerie participative. C'est le point clef de l'épicerie, en effet si les produits sont déconnectés des habitudes de consommation du reste des habitants de la commune, personne ne voudra venir faire ses courses dans l'épicerie.

- Groupe formation

C'est un groupe stratégique au sein de l'association. C'est ce groupe qui va se former avec les équipes de BougetonCoQ! à l'utilisation du logiciel de gestion de l'épicerie. Une fois formés, ils devront à leur tour former les autres adhérents pour que chacun soit autonome sur l'épicerie et puisse prendre ses créneaux de participation sans aides.

- Groupe communication

L'objectif principal du groupe de communication est de mettre en valeur l'épicerie dans la commune et qu'elle devienne un lieu de vie dans la commune pour que chacun s'y sente le bienvenue. Le deuxième objectif est de faire venir des adhérents pour faire tourner le projet, cela passe par deux types de missions de communication.

- Groupe local

Le groupe local est un groupe temporaire dont la mission principale est de gérer l'aménagement (et si besoin la rénovation) du local. Son but est de transformer le local en un lieu pratique et chaleureux où les adhérents auront envie de passer du temps.

Communication avec BougetonCoQ!

Permanences

Chaque groupe de travail sera en contact avec BougetonCoQ si besoin, lors de permanences thématiques organisées chaque semaine.

Ces permanences sont faites pour que les groupes de travail puissent poser des questions, discuter avec d'autres projets, partager leur expériences, effectuer des demandes auprès de BougetonCoQ! .

**La permanence dédiée aux groupes pilotage se tient
tous les lundis à 12h30**

Pour participer à la visioconférence, cliquez sur ce lien :
<https://meet.google.com/hko-scpt-zss>

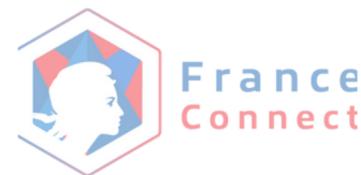
Pour participer par téléphone, composez le :
+33 1 87 40 26 93 et saisissez ce code : **730 183 860#**



Démarches sur lesquelles avancer

Création d'une association

La procédure pour créer votre association est très simple. Il vous suffit de cliquer [ici](#), de vous connecter avec vos **identifiants France Connect** et de remplir les éléments demandés.



Informations demandées

Sur l'association :

- **Le nom de votre association**
- **Son objet** : Mise en œuvre de pratiques collectives et participatives favorisant le lien social, expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Pratiques principalement liées à la consommation alimentaire.
- **L'adresse du siège social de l'association** : si vous ne disposez pas de local au moment de la création de l'association, vous pouvez mettre l'adresse de l'un des co-fondateurs de l'association ou celle de la mairie.
- **L'adresse e-mail** de la personne chargée de la gestion administrative de l'association
- **La date de l'assemblée constitutive**

Sur les co-fondateurs : Il faut être au moins 2 co-fondateurs (dans l'idéal un président et un trésorier) : **Civilité , Nom et Prénom , Adresse**

Pièces justificatives à joindre

- **Le procès-verbal de l'assemblée constitutive** : Si vous n'avez pas la possibilité de vous retrouver physiquement, il est tout à fait possible de remplir ce document en notifiant dans votre PV que vous vous êtes concertés en visioconférence.
- **Les statuts de l'association** : BougetonCoQ! dispose d'un modèle
- **Justificatif d'adresse de l'association**

À NOTER

Pour que l'association acquière la personnalité morale et la capacité juridique, sa création doit faire l'objet d'une publicité au Journal officiel des associations et fondations d'entreprises (JOAFE). En pratique, la demande de publication au JOAFE est incluse dans le formulaire de déclaration en ligne.

Ouverture du compte en banque

L'ouverture d'un compte en banque nécessite de prendre rendez-vous avec un conseiller bancaire, en présence des personnes qui seront habilitées à gérer le compte (généralement Président et Trésorier).

Pièces justificatives à joindre

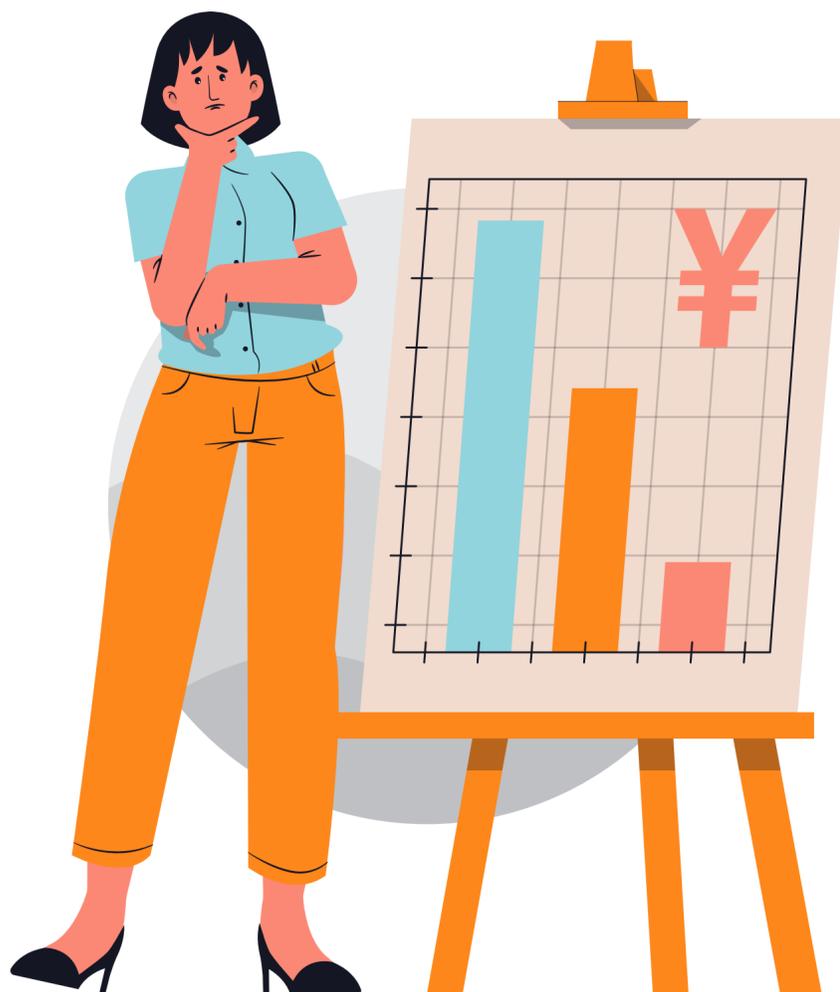


Relatives à l'association :

- Justificatif d'adresse de l'association
- Le récépissé de déclaration en préfecture
- L'extrait de parution de votre association au Journal Officiel
- Les statuts de l'association
- Le procès-verbal d'assemblée générale constituante

Relatives aux personnes habilitées à utiliser le compte :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition



Souscrire à un contrat d'assurance

Pour faciliter et guider les nouvelles épiceries participatives, voici deux **formules d'assurance** déjà utilisées par plusieurs épiceries. À noter que chaque épicerie est libre de choisir l'assureur de son choix, ces informations sont données à titre indicatif.

Pour contractualiser avec la MAIF ou obtenir davantage d'information, vous pouvez contacter le 09 72 72 15 15.

- **Le scénario n°1** correspond à une épicerie participative classique, si vous n'avez pas de recul sur le futur nombre d'adhérents que comptera votre épicerie participative, nous vous recommandons d'utiliser cette formule.
 - 50 adhérents au sein de l'association
 - 10 000€ de stock de produits alimentaires et de matériel à assurer (ex : ordinateur, réfrigérateur)
 - Local de 30m²
 - Budget annuel inférieur à 92 000€
 - **Coût de l'assurance : 205,12 € TTC / an**

→ Cette offre est forfaitaire, car le budget annuel est inférieur à 92 000€.

- **Le scénario n°2** est destiné aux épiceries qui prévoient un nombre important d'adhérents (120 ou plus).
 - 200 adhérents au sein de l'association
 - 10 000€ de stock de produits alimentaires et de matériel à assurer (ex : ordinateur, réfrigérateur)
 - Local de 30m²
 - Budget annuel de 150 000€
 - **Coût de l'assurance : 565 € TTC / an** (480€ couverture des adhérents, 26€ pour les 30m², 58€ pour les 10 000€ de matériel à assurer)

→ Au-dessus de 92 000€ de budget annuel, le contrat d'assurance doit être ajusté tous les ans en fonction de l'évolution des paramètres : nombre d'adhérents, budget annuel, etc.

Subvention Bouge ton CoQ!

La convention qui unit Bouge ton coQ ! et votre association a pour objet de fixer les modalités de versement et d'utilisation de la subvention d'un montant total de 1 100 euros destinée à être utilisée pour l'ouverture de votre épicerie participative.

Par le biais de cette convention, votre association s'engage ainsi à :

- N'utiliser le montant de la subvention versée par Bouge ton coQ ! que pour ses besoins en investissement matériel limités au petit mobilier, au matériel bureautique (matériel type frigidaire, signalétique, aménagement du local, etc.), aux fournitures de rénovation et au logiciel internet ;
- Fournir toutes les factures permettant de justifier de l'utilisation des fonds ;
- Prévenir BougetonCoQ de tout événement susceptible de reporter, d'accélérer ou de modifier la réalisation de tout ou partie de l'objet de la convention et, plus généralement, à l'informer sans délai de toute modification susceptible d'affecter son éligibilité au dispositif et/ou la bonne réalisation de votre projet.

Pièces justificatives à joindre

- Convention de partenariat signée (envoyée par e-mail)
- Statuts de l'association (modèle envoyé par e-mail)
- Récépissé de la préfecture
- Convention de mise à disposition du local (modèle envoyé par e-mail)
- RIB de l'association

A envoyer à l'adresse : epiceries@bougetoncoq.fr

La subvention sera versée le 5 du mois suivant les documents envoyés !

Ex : si les documents ont été reçus le 17 avril, la subvention sera versée le 5 mai



Subvention Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



Fonds de soutien au commerce rural

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a lancé en mars dernier un **fonds de soutien au commerce en zone rurale**. Comme son nom l'indique, il a pour objectif de soutenir l'installation de petits commerces en zone rurale, en octroyant des subventions à la fois aux communes pour la rénovation de leurs locaux et aux exploitants (dans notre cas, votre association) pour votre installation.

Le fonds comporte donc deux volets :

- **Volet 1** : un volet pour les travaux de rénovation du local (à destination de la commune)

Modalités de financement : 50% des dépenses dans la limite de 50 000€. La commune doit donc aller chercher les 50% de financements restants ;

- **Volet 2** : destiné à l'aménagement du local et l'acquisition de matériel professionnel :

Modalités de financements : 50% de vos dépenses dans la limite de 20 000€ (avec une contrainte de maximum de 80% de subventions publics). Toutes les subventions reçues sont susceptibles de co-financer vos dépenses.

Labellisation de Bouge ton CoQ! par l'ANCT :

Nous avons été formés et labellisés par l'ANCT pour assurer le dépôt des demandes de subvention des épiceries.

Ce fonds nous permet de financer notre accompagnement. Afin de pouvoir vous accompagner 100% gratuitement de A à Z pour l'ouverture de votre épicerie, nous recherchons des financements auprès des pouvoirs publics et des entreprises et précisément ce fonds nous permet de financer cet accompagnement de façon forfaitaire, à hauteur de 5000€.

Vous trouverez plus d'informations dans le "**Guide de la demande de subvention ANCT**" envoyé par e-mail. Pour répondre à vos questions :

**Permanence fonds commerce rural
tous les lundis (18h00) et mercredis (12h30)**

Pour participer à la visioconférence cliquez sur le lien :

<https://meet.google.com/vuy-wbhb-wom>

Pour participer par téléphone composez le :

(FR) +33 1 87 40 37 43 Code : 988 938 799#

Contact sur le fonds commerce rural : admin@bougetoncoq.fr

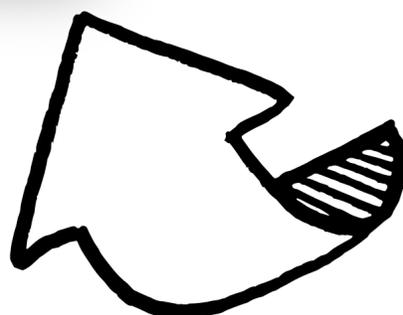
Besoin d'aide ? On est là !

Contact :

 epiceries@bougetoncoq.fr

 09 80 80 12 67

Vous pouvez venir pour poser toutes vos questions concernant votre épicerie.



L'équipe
épicerie !